

**Projet territorial de développement  
culturel 2014-2016 de l'Alsace Bossue**

**Rapport n° CP/2014/6**

**Service gestionnaire :**

Service du développement artistique

**Résumé :**

Les orientations politiques en faveur de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire du Conseil Général du Bas-Rhin s'inscrivent dans une charte définissant les objectifs de territorialisation de ses interventions et de partenariat avec les collectivités locales, dans un souci de proximité et d'efficacité de son action.

Le contrat de territoire d'Alsace Bossue, signé le 11 Juin 2011, prévoyait une expérimentation d'un Projet Territorial de Développement Culturel. Le Conseil Général et les Communautés de Communes de l'Alsace Bossue et du Pays de Sarre-Union se sont engagés dans la mise en œuvre de ce projet avec la volonté d'améliorer la cohérence et la transversalité des actions menées pour le développement artistique et culturel par les différents acteurs locaux concernés.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le document cadre relatif au Projet Territorial de Développement Culturel 2014 - 2016 en partenariat avec les Communautés de Communes de l'Alsace Bossue et du Pays de Sarre-Union.

## **1 – Le Projet Territorial de Développement Culturel de l'Alsace Bossue**

Afin d'élaborer une stratégie de développement culturel pour le territoire, les deux communautés de communes de l'Alsace Bossue et du Pays de Sarre-Union, avec l'aide du Département et de l'Agence Culturelle d'Alsace ont réalisé un état des lieux qui a permis d'identifier les forces et faiblesses et de déterminer des axes de progrès.

### **Etat des lieux et diagnostic culturel**

Cet état des lieux a été réalisé à partir :

- d'un recensement des activités et des acteurs culturels du territoire ;
- d'un état des lieux initial réalisé par l'Agence Culturelle d'Alsace ;
- d'une enquête complémentaire sur les pratiques culturelles des publics ;
- d'une phase de concertation avec les acteurs culturels du territoire.

Les éléments essentiels de cet état des lieux font apparaître des points forts :

- L'offre d'activités et de manifestations est très diversifiée ;
- Les domaines du patrimoine, du théâtre, de la musique et des arts de la rue sont particulièrement développés et présentent un intérêt pour les habitants ;
- La présence du relais de la BDBR à Sarre-Union et son réseau de neuf bibliothèques, les actions de l'association La Grange aux Paysages et du CIP de Dehlingen sont des atouts clairement identifiés.

Quelques points faibles ont été relevés :

- Le cinéma, la lecture et la danse sont des disciplines peu développées ;
- Il n'y a pas d'infrastructure permanente dans le domaine du spectacle vivant et les manifestations ont lieu principalement dans des lieux publics (place

- du village, salle des fêtes...) ou dans des lieux insolites (cour de château, églises...);
- L'offre culturelle en direction des jeunes est peu diversifiée ;
  - Le manque de coordination entre les acteurs locaux.

## **Présentation des axes de développement culturel de l'Alsace Bossue**

Sur la base de l'état des lieux qui a été présenté en conseils communautaires et auprès des acteurs culturels, des orientations politiques pour la culture des Communautés de Communes d'Alsace Bossue et du Pays de Sarre-Union ont été proposées et se déclinent en trois axes:

- Rapprocher la culture des habitants ;
- Améliorer la cohésion et la cohérence de la culture sur le territoire ;
- Favoriser la créativité, la qualité et la diversité.

Ces axes se déploient en 28 actions qui constituent le *Projet territorial de développement culturel* de l'Alsace Bossue.

Depuis l'élaboration de l'état des lieux et la rédaction du Projet Territorial de Développement Culturel 2014-2016, de nombreuses rencontres entre acteurs culturels et actions spécifiques ont été engagées et en particulier le projet d'éducation artistique et culturelle "Quand l'architecture devient paysage" initié en 2011 par le Département. Il est coordonné par l'association « La Grange aux Paysages » et rassemble les trois collèges du territoire (Diemeringen, Sarre-Union, Drulingen). Depuis 2012, le projet s'est étendu aux écoles primaires du territoire et l'institut médico-éducatif de Diemeringen, enrichi par la présence d'un artiste, Franck Bragigand en résidence et par l'implication de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin (BDBR). En 2013, une classe orchestre inter degrés a été créée en partenariat avec l'école de musique de Diemeringen et avec l'appui de l'ADIAM67. Ces initiatives ont favorisé la mise en place d'un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) en lien avec l'Education Nationale et la DRAC. Ce contrat deviendra, conformément à la décision du comité de pilotage du projet de développement culturel en Alsace Bossue du 19 avril 2013, le volet pédagogique du projet territorial.

## **2 – Le Contrat Local d'Education Artistique**

Il s'agit d'un contrat triennal, renouvelable une fois. Les signataires sont la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Rectorat, les collectivités territoriales impliquées et la ou les associations coordinatrices. Il permet à la fois une harmonisation et une optimisation progressive de l'existant et également de proposer de nouvelles formes d'interventions, complémentaires, favorisant ainsi un objectif de généralisation, condition d'une démocratisation culturelle avérée.

La construction d'un CLEA sur ce territoire est le fruit de l'impulsion départementale dont la qualité a été relevée par l'ensemble des partenaires.

Les différents partenaires s'engagent à poursuivre la mobilisation des moyens financiers et humains nécessaires à la réalisation du contrat. D'ores et déjà le Conseil Général du Bas-Rhin est engagé depuis 2011 à :

- Soutenir les associations culturelles et du territoire en s'appuyant sur leur expérience (notamment le relais de la BDBR de Sarre-Union et le CIP de Dehlingen)
- Contribuer au financement d'actions et de la coordination par la Grange aux Paysages
  
- Attribuer une aide forfaitaire aux collèges pour les ateliers artistiques et culturels.

La signature officielle du document aura lieu le 21 janvier 2014.

### 3 – Financement de la coordination du CLEA

Le Conseil Général du Bas-Rhin contribue à la réalisation de diverses manifestations au titre des enseignements et de la transmission artistiques qui s'inscrivent dans le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques.

En annexe à ce rapport, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation un tableau des propositions formulées par la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire lors de sa dernière réunion pour un montant de 7 500 € à l'association « La grange aux paysages » pour la coordination du CLEA.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
36916	65-6574-3110	270 000,00 €	270 000,00 €	7 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention de 7 500 €, conformément au tableau annexé.*

*Cette subvention sera versée selon les modalités suivantes : un acompte de 50% dans les meilleurs délais, le solde au vu d'un bilan intermédiaire des activités.*

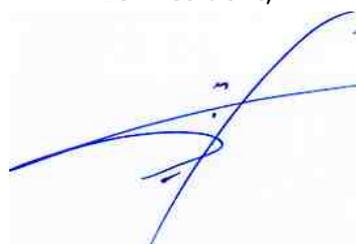
*L'association devra produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.*

*Par ailleurs, le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation ou de réalisation partielle du projet.*

*La Commission Permanente autorise en outre son président à signer le Projet Territorial de Développement Culturel 2014-2016 ainsi que le Contrat Local d'Education Artistique 2014-2016 sur le Territoire de l'Alsace Bossue.*

Strasbourg, le 20/12/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL